

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

Présentation du Rapport annuel relatif à l'exercice 2011 de la Cour des comptes européenne par Monsieur Henri Grethen

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Roger Negri, M. Robert Weber

Mme Caroline Guezenec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Lucien Lux, Mme Martine Mergen

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

M. Grethen présente le rapport annuel 2011 de la Cour des comptes européenne à l'aide du document powerpoint repris en annexe.

La réunion est suivie d'un déjeuner offert dans les locaux de la CCE.

Luxembourg, le 5 décembre 2012

La secrétaire,
Caroline Guezenec

Le Président,
Anne Brasseur

Annexes :

- 1- Présentation ppt des rapports annuels 2011
- 2- Rapport annuel 2011 – Foire aux questions
- 3- Communiqué de presse

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



Présentation des RAPPORTS ANNUELS 2011

par Henri GRETHEN

19 novembre 2012



LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



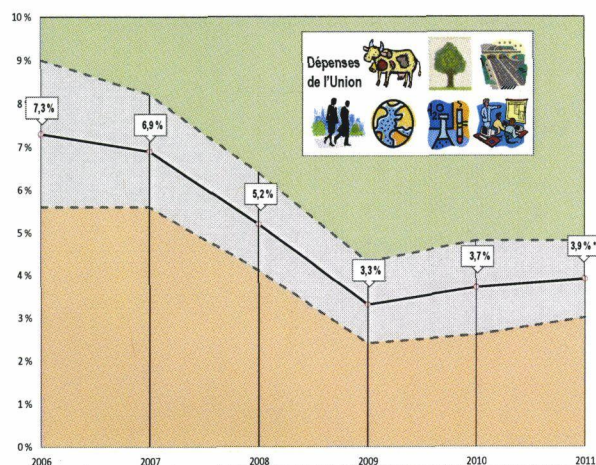
RAPPORT ANNUEL 2011 Principaux messages



- Les **comptes** de 2011 présentent fidèlement la situation financière de l'Union européenne, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice.
- En revanche, les **paiements** étaient affectés par un niveau significatif d'erreur, avec un taux estimatif d'erreur de 3,9 % pour l'ensemble du budget de l'UE.
- Le niveau d'erreur est resté **similaire à celui de 2010**, qui atteignait 3,7 %.
- Les **systèmes de contrôle** ne donnent pas leur pleine mesure en matière de prévention ou de détection et de correction des erreurs.



Taux estimatif d'erreur pour les paiements contrôlés entre 2006 et 2011



--- Limite supérieure du taux d'erreur
 --- Taux d'erreur le plus probable
 --- Limite inférieure du taux d'erreur

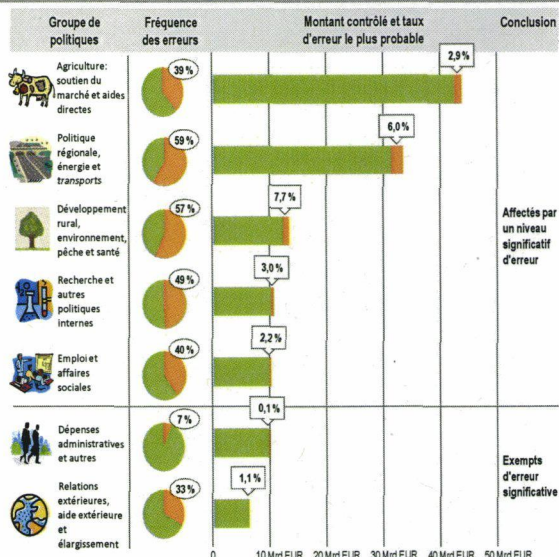
Note: La Cour applique des techniques statistiques standard afin d'estimer le taux d'erreur le plus probable. La Cour estime, avec un degré de confiance de 95 %, que le taux d'erreur affectant la population se situe entre la **limite inférieure** et la **limite supérieure du taux d'erreur**. Pour de plus amples informations, voir l'annexe 1.1 du chapitre 1 du rapport annuel.

* Contrairement aux années précédentes, le calcul du taux d'erreur le plus probable pour 2011 a tenu compte des cas de non-respect des obligations en matière de conditionnalité par des bénéficiaires de paiements au titre de la PAC. Les erreurs défectueuses représentent environ 0,1 % du taux d'erreur le plus probable estimé par la Cour pour les paiements pris dans leur ensemble.

- À l'exception des domaines **Relations extérieures, aide extérieure et élargissement** et **Dépenses administratives**, tous les domaines de dépenses de l'UE ayant fait l'objet d'une évaluation individuelle étaient affectés par des erreurs significatives.
- Le taux estimatif d'erreur pour le groupe de politiques **Développement rural, environnement, pêche et santé** - le domaine le plus exposé aux erreurs - était de 7,7 %.
- Le taux estimatif d'erreur pour le groupe de politiques **Politique régionale, énergie et transports**, soit 6,0 %, reste élevé.



Résultats des tests des opérations pour les domaines de dépenses 2011 de l'UE

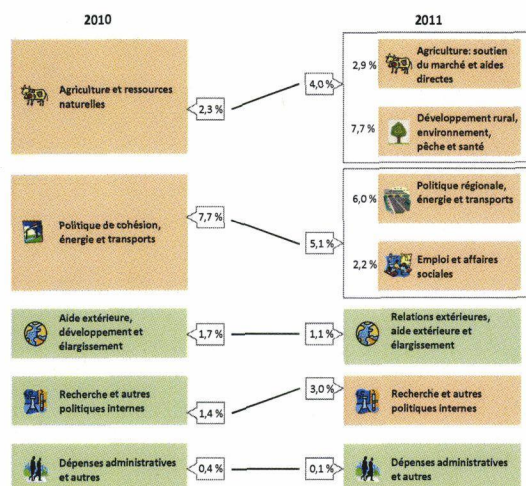


X % Fréquence des erreurs (proportion d'opérations contrôlées affectées par une ou plusieurs erreurs, qu'elles soient quantifiables ou non)

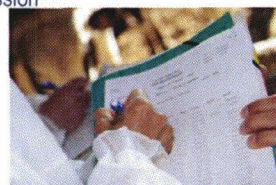
Y % Taux d'erreur le plus probable (taux estimatif d'erreur fondé sur les erreurs quantifiables détectées dans l'échantillon d'opérations contrôlées)

Note: La Cour applique des techniques statistiques standard afin d'estimer le taux d'erreur. (Voir l'annexe 1.1 du chapitre 1 du rapport annuel)

Comparaison entre les taux d'erreur les plus probables estimés pour les domaines de dépenses de l'UE de 2010 et de 2011



- Le nombre de réserves émises par la Commission a augmenté et le montant considéré comme à risque par les directeurs généraux de la Commission est passé de 0,4 milliard d'euros en 2010 à 2,0 milliards en 2011.
- L'autoévaluation, par la Commission, de sa propre performance, évolue et montre des signes d'amélioration encourageants par rapport aux exercices précédents.
- Les audits de la performance réalisés par la Cour en 2011 ont mis en évidence un manque d'évaluations fiables des besoins, des faiblesses dans la conception des programmes, ainsi que la nécessité pour la Commission de démontrer la valeur ajoutée européenne.



RAPPORT ANNUEL 2011

Résultats dans certains domaines particuliers



RECETTES 130,0 milliards d'euros

Affecté par
un niveau
significatif
d'erreur?

Non

Estimation
du taux
d'erreur le
plus
probable

0,8 %

Opérations
contrôlées
affectées par
des erreurs

2 %

Systèmes de
contrôle
audités

Efficaces

- Les systèmes de contrôle et de surveillance ne sont que partiellement efficaces pour garantir l'exhaustivité et l'exactitude des **droits de douane** enregistrés.

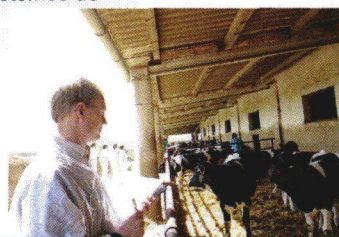


AGRICULTURE: SOUTIEN DU MARCHÉ ET AIDES DIRECTES 43,8 milliards d'euros



Affecté par un niveau significatif d'erreur?	Oui
Estimation du taux d'erreur le plus probable	2,9 %
Opérations contrôlées affectées par des erreurs	39 %
Systèmes de contrôle audités	Partiellement efficaces

- L'erreur la plus fréquente est la **surdéclaration de terres** par les bénéficiaires sollicitant une aide financière de l'UE.
- **Infractions aux règles de la conditionnalité** pour 22 des 155 paiements concernés.
- L'**inexactitude des données** enregistrées dans les bases de données des États membres nuit à l'efficacité des systèmes de contrôle.

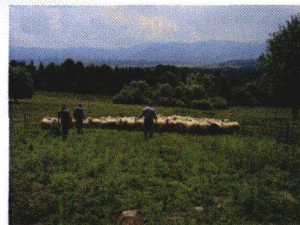


DÉVELOPPEMENT RURAL, ENVIRONNEMENT, PÊCHE ET SANTÉ (13,9 milliards d'euros)



Affecté par un niveau significatif d'erreur?	Oui
Estimation du taux d'erreur le plus probable	7,7 %
Opérations contrôlées affectées par des erreurs	57 %
Systèmes de contrôle audités	Partiellement efficaces

- Le non-respect des **engagements agroenvironnementaux** et les infractions aux règles de la **conditionnalité** sont des irrégularités fréquentes.
- **Les contrôles sur place effectués par les États membres** ne sont pas suffisamment rigoureux pour atténuer le risque que des dépenses inéligibles soient déclarées.
- Le **contrôle insuffisant** des captures de poisson entraînait des dépenses imprévues.



POLITIQUE RÉGIONALE, ÉNERGIE ET TRANSPORTS (34,8 milliards d'euros)



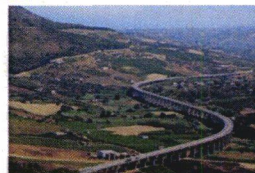
Affecté par un niveau significatif d'erreur? **Oui**

Estimation du taux d'erreur le plus probable **6,0 %**

Opérations contrôlées affectées par des erreurs **59 %**

Systèmes de contrôle audités **Partiellement efficaces**

- Principales sources d'erreur:
 - manquement grave aux règles applicables en matière de **passation des marchés publics**
 - les projets **ne respectent pas les conditions requises**
- Les États membres disposaient d'informations suffisantes pour **déceler et corriger 62 %** des erreurs
- Aucune garantie que les **mécanismes de corrections financières** permettent de compenser de façon appropriée les erreurs détectées



EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES (10,3 milliards d'euros)



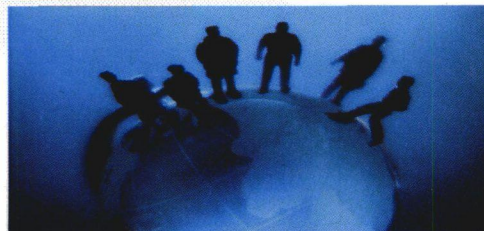
Affecté par un niveau significatif d'erreur? **Oui**

Estimation du taux d'erreur le plus probable **2,2 %**

Opérations contrôlées affectées par des erreurs **40 %**

Systèmes de contrôle audités **Partiellement efficaces**

- Erreur la plus fréquente: remboursement de **coûts inéligibles**
- Faiblesses affectant les **contrôles de premier niveau** relatifs aux dépenses dans les États membres
- Les États membres disposaient d'informations suffisantes pour **déceler et corriger 76 %** des erreurs



RELATIONS EXTÉRIEURES, AIDE EXTÉRIEURE ET ÉLARGISSEMENT (6,2 milliards d'euros)



Affecté par un
niveau
significatif
d'erreur?

Non

Estimation du
taux d'erreur
le plus
probable

1,1 %

Opérations
contrôlées
affectées par
des erreurs

33 %

Systèmes de
contrôle
audités

Partielle-
ment
efficaces

- Les paiements intermédiaires et finals étaient affectés par des erreurs significatives
- Le nombre des **visites sur place** et des **tests directs** des dépenses déclarées était insuffisant
- La qualité des vérifications de dépenses réalisées pour le compte des bénéficiaires était insuffisante



RECHERCHE ET AUTRES POLITIQUES INTERNES (10,6 milliards d'euros)



Affecté par un
niveau
significatif
d'erreur?

Oui

Estimation du
taux d'erreur
le plus
probable

3,0 %

Opérations
contrôlées
affectées par
des erreurs

49 %

Systèmes de
contrôle
audités

Partielle-
ment
efficaces

- Principale source d'erreur: **surdéclaration de coûts** par les bénéficiaires de financements de recherche
- Erreurs dans 81 % des projets audités pour lesquels un **certificat d'audit** favorable avait été délivré par des cabinets d'audit indépendants.



DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET AUTRES (9,8 milliards d'euros)



Affecté par un niveau significatif d'erreur?	Non
Estimation du taux d'erreur le plus probable	0,1 %
Opérations contrôlées affectées par des erreurs	7 %
Systèmes de contrôle audités	Efficaces

- Faiblesses détectées lors de l'examen de calculs et de paiements d'indemnités à caractère social



FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT (FED) (2,9 milliards d'euros)



Affecté par un niveau significatif d'erreur?	Oui
Estimation du taux d'erreur le plus probable	5,1 %
Opérations contrôlées affectées par des erreurs	33 %
Systèmes de contrôle audités	Partiellement efficaces

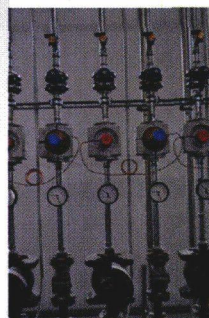
- Les comptes de 2011 sont fiables
- Les recettes et les engagements étaient exempts d'erreur significative
- Les paiements étaient affectés par un niveau significatif d'erreur
- Erreur la plus fréquente: dépenses encourues en dehors de la période visée ou relatives à des activités et à des services non inclus dans la convention
- Insuffisances dans les vérifications ex ante, ainsi que dans le suivi au niveau des délégations.



LE BUDGET DE L'UE: OBTENIR DES RÉSULTATS



- Le premier rapport d'évaluation de la Commission est vague, manque de substance et apporte donc une valeur ajoutée limitée
- Les rapports annuels d'activité évoluent et montrent des signes d'amélioration encourageants par rapport aux exercices précédents
- La performance doit être améliorée: cohérence des objectifs et des indicateurs, établissement de valeurs cibles quantifiées et fixation de délais
- Démonstration peu convaincante de la nécessité des dépenses et de la valeur ajoutée européenne



LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



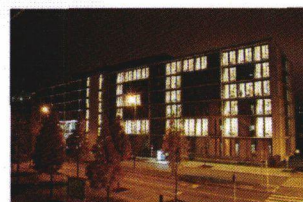
Merci pour votre attention

Pour toute information complémentaire sur les rapports annuels 2011 et les autres produits et activités de la Cour:

Cour des comptes européenne

12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

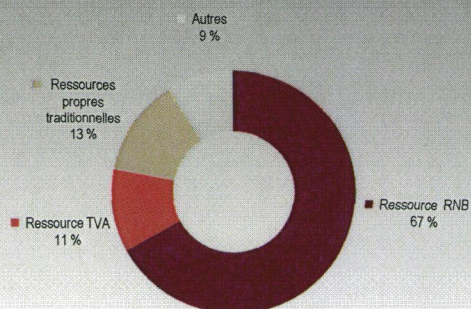
www.eca.europa.eu
eca-info@eca.europa.eu
[@EUauditorsECA](https://twitter.com/EUauditorsECA)



UNION EUROPÉENNE RECETTES ET DÉPENSES 2011

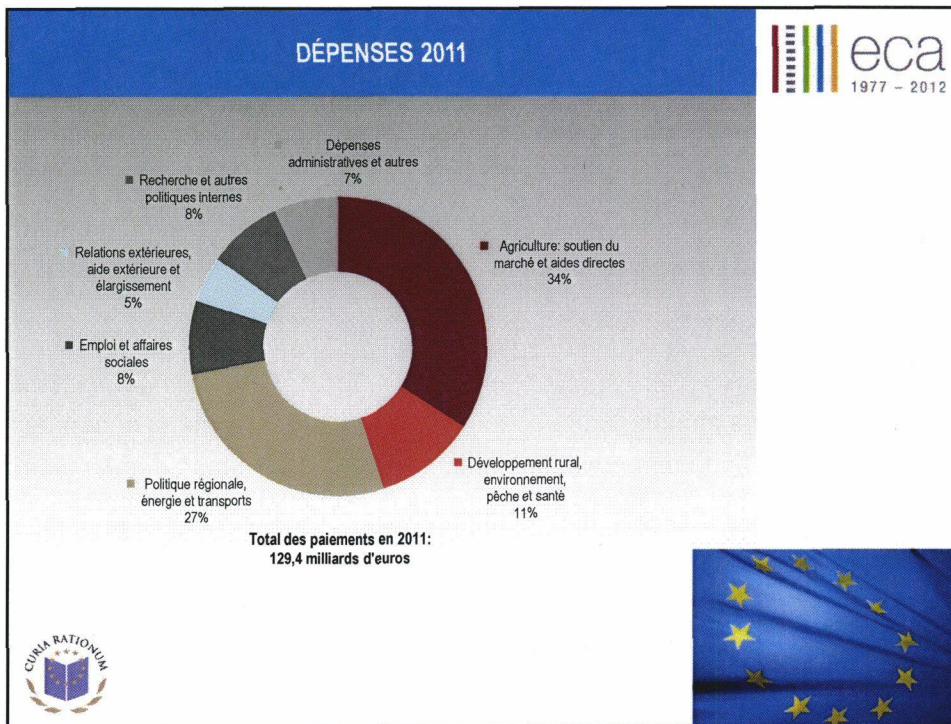


RECETTES 2011



Total des recettes en 2011:
130 milliards d'euros





1. Membre de la *Chambre II* de la Cour depuis 2008: contribution à l'ensemble des travaux d'audit financier et de la performance réalisés par la Chambre (Politiques structurelles, transports et énergie)
2. Dans le cadre du prochain rapport annuel (exercice 2012 et 2013), Membre rapporteur pour l'audit financier du domaine de la Cohésion, de l'énergie et des transports

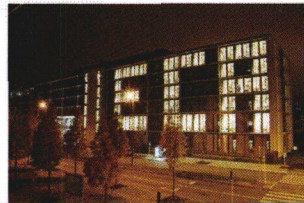


3. En tant que Membre-rapporteur, travaux portant sur les audits de la performance suivants:

- Le programme de santé publique de l'UE (2003-2007): un moyen efficace d'améliorer la santé? (**Rapport spécial n° 2/2009**)
- L'analyse d'impact dans les institutions européennes: soutient-elle la prise de décision? (**Rapport spécial n° 3/2010**)
- Amélioration de la performance des transports sur les axes ferroviaires transeuropéens: les investissements de l'UE en matière d'infrastructures ferroviaires ont-ils été efficaces? (**Rapport spécial n° 8/2010**)
- Cofinancement, par le FEDER, de la réhabilitation des sites industriels et militaires (**sera présenté le 1er trimestre 2013**)
- The European Regional Development Fund (ERDF) support of business incubation centres during the 2000-2006 and 2007-2013 programming periods (**en cours**)
- Suivis de rapports spéciaux Galileo et Abandon scolaire prématuré



La Cour des comptes européenne: Tâches et produits



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE (CdCE)

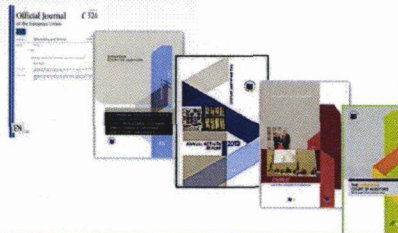
- l'auditeur externe de l'UE
- contribue à l'amélioration de la gestion financière de l'UE et joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union européenne
- collège de 27 membres, un par État membre, elle emploie quelque 900 agents au total
- basée à Luxembourg



PRINCIPAUX PRODUITS DE LA CdCE



- **Rapports annuels**, y compris la déclaration d'assurance (DAS) sur
 - la fiabilité des comptes annuels,
 - la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes
- **Rapports annuels spécifiques** sur les agences et les organismes de l'UE
- **Rapports spéciaux**: appréciation de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité dans certains domaines du budget de l'UE
- **Avis** sur toutes règles et toute réglementation, nouvelles ou modifiées, ayant une incidence financière



LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE



Approche DAS Comment procède-t-on à l'audit DAS?



Les états financiers présentent-ils fidèlement la situation et les résultats financiers?

- Évaluation du système comptable et des procédures clés
- Contrôles analytiques des données comptables
- Contrôle direct d'un échantillon d'écritures comptables
- Examen des états financiers



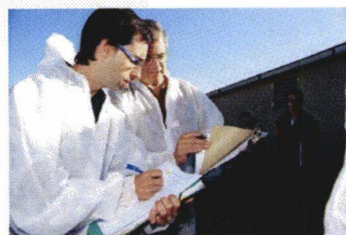
Les opérations de recettes et de dépenses de l'UE sont-elles conformes aux règles applicables?

- Des échantillons d'opérations provenant de l'ensemble du budget de l'UE sont prélevés à l'aide de techniques statistiques
- Les opérations de l'échantillon font l'objet d'un audit approfondi, généralement sur place
- Les erreurs relevées sont classées par catégories et, si possible, quantifiées



***Les opérations de recettes et de dépenses de l'UE
sont-elles conformes aux règles applicables?***

- Un taux d'erreur est estimé par extrapolation
- La qualité d'un échantillon de systèmes de contrôle est évaluée
- D'autres informations pertinentes sont prises en considération
- Toutes les constatations sont examinées avec les entités auditées
afin de garantir l'exactitude des faits





COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Luxembourg, le 6 novembre 2012
ECA/12/44

Rapport annuel 2011 - Foire aux questions

1. La Cour des comptes européenne (CdCE) a-t-elle validé les comptes pour 2011?

La CdCE a validé les comptes pour 2011, estimant qu'ils sont complets et exacts, mais constate un trop grand nombre d'erreurs au niveau des paiements sous-jacents. Elle a conclu que les comptes 2011 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'UE et ses résultats pour l'exercice considéré. Cependant, elle a une nouvelle fois constaté un niveau inacceptable d'erreur affectant les paiements sous-jacents, ce qui l'a amenée à formuler une opinion défavorable sur les dépenses.

2. Que représente le taux estimatif d'erreur de 3,9 %?

Ce taux de 3,9 % correspond à l'incidence financière des erreurs affectant les dépenses budgétaires de l'UE, dans la mesure où elle peut être quantifiée. S'appuyant sur ses tests d'audit, la CdCE met au jour des erreurs dans les paiements. Ces erreurs sont dues au non-respect, par les bénéficiaires, des règles régissant les dépenses. L'incidence de certaines erreurs peut être quantifiée, mais celle d'autres erreurs ne le peut pas. Le taux estimatif d'erreur reflète l'incidence financière des erreurs quantifiables. Pour l'ensemble des dépenses budgétaires de l'UE relatives à l'exercice 2011, il s'élevait à 3,9 %.

3. Les résultats de 2011 sont-ils comparables à ceux de 2010?

Les résultats d'audit relatifs à 2011 sont très semblables à ceux de 2010. Le taux estimatif d'erreur pour l'ensemble des paiements de l'UE est passé de 3,7 % en 2010 à 3,9 % en 2011. Ce n'est pas une différence statistiquement significative, et la situation reste donc globalement similaire.

4. À quoi correspond la fréquence d'erreur?

La fréquence d'erreur correspond à la proportion des recettes ou des opérations de paiement affectée par une ou plusieurs erreurs. L'incidence financière de certaines erreurs peut être quantifiée, mais celle d'autres erreurs ne le peut pas. La fréquence d'erreur est toujours supérieure au taux estimatif d'erreur, car seules les erreurs quantifiables sont prises en compte dans le calcul du taux d'erreur, et nombre d'entre elles n'ont qu'une faible incidence financière. La CdCE constate, par exemple, de nombreux cas d'agriculteurs qui surdéclarent leurs surfaces éligibles, mais cela ne représente qu'un faible pourcentage par déclaration.

5. Comment les erreurs se produisent-elles?

Des erreurs se produisent lorsque les bénéficiaires n'observent pas les règles en introduisant leurs demandes de financement de l'UE. Pour être éligibles à un financement de l'UE, les bénéficiaires sont tenus de respecter des règles spécifiques de l'UE et, dans certains cas, nationales. Des erreurs se produisent

ECA PRESS

12, rue Alcide De Gasperi - 1615 Luxembourg - LUXEMBOURG

Mobile: (+352) 621 552 224 Bureau: (+352) 4398 45410

press@eca.europa.eu www.eca.europa.eu Twitter: @EUauditorsECA

lorsqu'il y a violation de ces règles. Il peut s'agir, par exemple, d'agriculteurs ne respectant pas leurs engagements environnementaux, de promoteurs de projets enfreignant les règles en matière de passation de marchés publics, ou de centres de recherche déclarant des coûts sans relation avec les projets financés par l'UE. Le rapport annuel relatif à l'exercice 2011 fournit de nombreux exemples d'erreurs constatées lors des tests d'audit.

6. Les erreurs sont-elles assimilables à des fraudes?

Seule une très faible proportion des erreurs est le résultat d'une fraude. La fraude constitue une tromperie délibérée commise pour réaliser un gain. La CdCE relève chaque année un petit nombre de fraudes présumées. Celles-ci sont communiquées à l'OLAF (l'Office de lutte antifraude de l'Union), qui ouvre une enquête et assure, le cas échéant, le suivi de chaque affaire.

7. Quel rôle jouent les États membres dans la gestion des fonds de l'UE?

Les États membres jouent un rôle essentiel dans la gestion et le contrôle de 80 % des fonds de l'UE. Tandis que la Commission est globalement responsable de l'exécution du budget de l'UE, la gestion des dépenses agricoles et de cohésion est partagée avec les États membres. Les 20 % restants du budget sont gérés directement par la Commission. Les États membres et la Commission sont tenus d'appliquer des systèmes de gestion et de contrôle efficaces (permettant notamment la détection et la correction des erreurs). Le rapport annuel relatif à l'exercice 2011 contient de nombreux exemples de faiblesses affectant les systèmes de gestion et de contrôle, constatées par la CdCE tant au niveau des États membres qu'à celui de la Commission.

8. Le rapport annuel 2011 permet-il d'identifier les États membres les moins performants?

Les États membres ne font l'objet d'aucune comparaison. La CdCE formule une opinion d'audit sur l'exécution du budget de l'UE, qui s'articule non pas autour de critères nationaux, mais autour de domaines politiques. Les résultats détaillés des audits de la CdCE permettent de comparer les différents domaines de dépenses, mais pas les États membres. Toutefois, le rapport annuel comporte, par domaine de dépenses, des évaluations de la qualité des systèmes appliqués dans des échantillons d'États membres.

DOSSIER DE PRESSE concernant le rapport annuel 2011, disponible en 22 langues

www.eca.europa.eu



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ECA/12/43

Pour diffusion immédiate

Luxembourg, le 6 novembre 2012

«Les États membres et la Commission doivent mieux gérer les dépenses», selon le contrôleur externe de l'UE

Les comptes 2011 présentent fidèlement la situation financière de l'Union européenne ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice écoulé. Les recettes et les engagements étaient exempts d'erreur significative. Les paiements, toutefois, étaient affectés par un niveau significatif d'erreur, avec un taux d'erreur estimé de 3,9 % pour l'ensemble du budget de l'UE, soit un niveau d'erreur proche de celui de l'exercice 2010, où il atteignait 3,7 %. Dans chaque ensemble de 100 opérations testées par la Cour des comptes européenne en 2011, 44 contenaient une ou plusieurs erreurs.

En 2011, l'Union européenne a dépensé 129,4 milliards d'euros, dont près de 80 % ont été consacrés à l'agriculture et aux politiques de cohésion, domaines où la Commission et les États membres se partagent la mission d'exécuter le budget de l'UE. La Cour a relevé trop de cas dans lesquels les fonds de l'UE n'ont pas permis d'atteindre l'objectif visé ou n'ont pas été utilisés de manière optimale. Les systèmes de contrôle examinés, qu'ils relèvent des États membres ou de la Commission, n'étaient que partiellement efficaces pour garantir la régularité des paiements. Les systèmes de contrôle ne donnent pas leur pleine mesure en matière de prévention ou de détection et de correction des erreurs. Il convient que les autorités nationales s'engagent davantage dans la gestion et le contrôle des fonds de l'UE.

Le taux estimatif d'erreur calculé par la Cour des comptes européenne pour les dépenses dans le groupe de politiques Développement rural, environnement, pêche et santé, qui est le plus exposé aux erreurs en matière de dépenses, était de 7,7 %. Celui concernant le groupe Politique régionale, énergie et transports est resté élevé, à 6,0 %.

Depuis de nombreuses années, la Cour plaide en faveur de régimes de dépenses plus simples, avec des objectifs plus clairs, des résultats plus faciles à mesurer et des modalités de contrôle d'un meilleur rapport coût-efficacité. Les recommandations de la Cour des comptes européenne arrivent au moment même où des propositions législatives en vue d'une meilleure gestion de ces fonds sont débattues.

«Le message du rapport annuel 2011 s'inscrit dans la continuité de celui des années précédentes, mais cette année, il résonne avec plus d'acuité encore. Les finances publiques de l'Europe étant soumises à

ECA PRESS

12, rue Alcide De Gasperi - 1615 Luxembourg - LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-45410 - Fax: +352 4398-46410 - Mobile: +352 621552224

Courriel: press@eca.europa.eu Twitter: @EUAuditorsECA

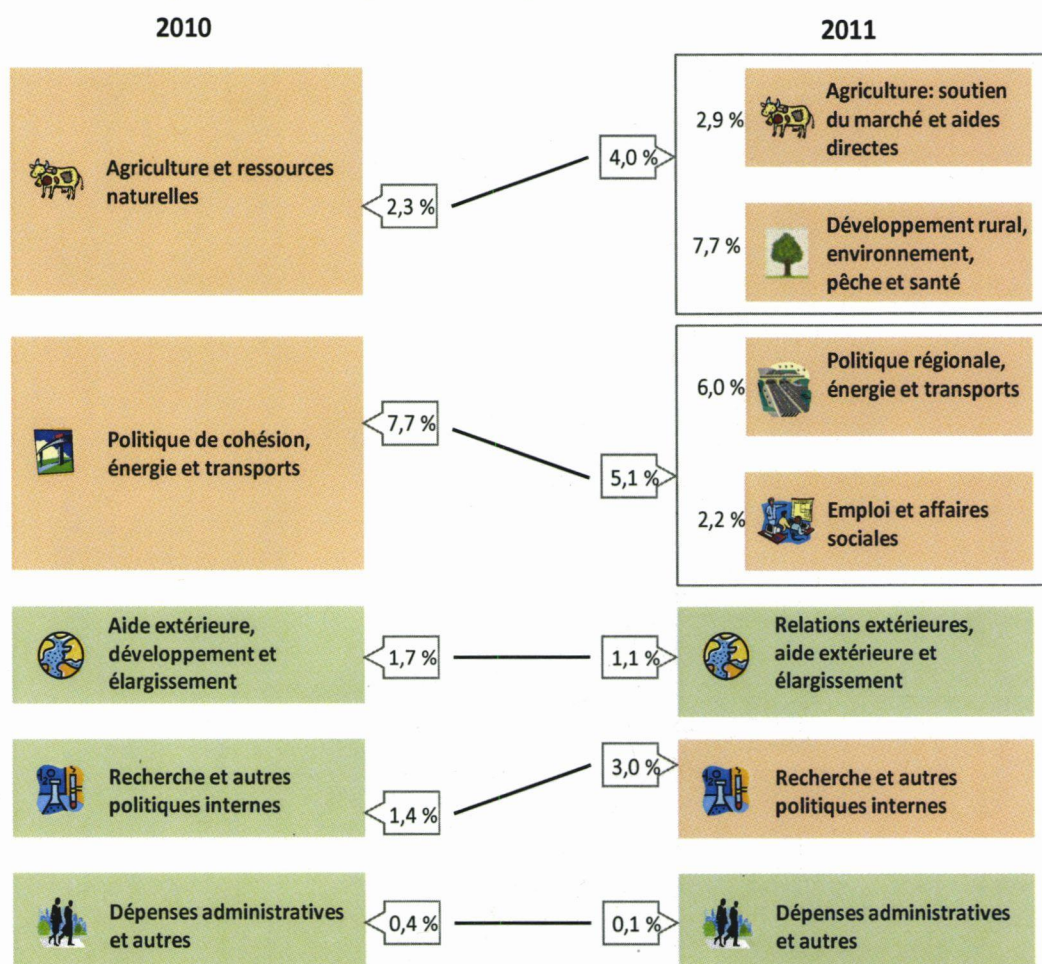
une forte pression, les fonds de l'UE devraient pouvoir être dépensés de manière encore plus efficiente et mieux ciblée», a déclaré M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne. «Les États-membres doivent s'accorder sur de meilleures règles en matière d'utilisation des fonds de l'UE, et ils doivent, ainsi que la Commission, veiller à ce que ces règles soient correctement appliquées. Le budget de l'UE pourrait alors être utilisé de manière plus efficiente et plus efficace pour apporter une valeur ajoutée plus importante aux citoyens.»

Remarques à l'intention des journalistes:

Les rapports annuels – l'un sur l'exécution du budget de l'UE, l'autre sur les FED (Fonds européens de développement) – ont pour but de formuler des observations et des conclusions qui aident le Parlement européen, le Conseil et les citoyens à évaluer la **qualité de la gestion financière de l'UE**, ainsi que des recommandations utiles pour améliorer la situation. Les dix-huitièmes déclarations d'assurance annuelles sur la fiabilité des comptes de l'UE et sur la régularité des opérations sous-jacentes constituent la clé de voûte des rapports annuels relatifs à l'exercice 2011.

La Cour des comptes européenne vérifie des échantillons d'opérations en vue de fournir, sur la base de statistiques, des estimations de la mesure dans laquelle les recettes, les dépenses dans leur globalité ainsi que les différents domaines de dépenses sont affectés par un niveau d'erreur. Les **conclusions d'audit sont tirées** de ces résultats et d'autres éléments probants, comme l'évaluation des systèmes, les prises de position des responsables de la Commission et les travaux d'autres auditeurs.

Comparaison entre les taux d'erreur les plus probables estimés en ce qui concerne les domaines de dépenses de l'UE pour 2010 et pour 2011



Note: les taux d'erreur combinés des domaines de l'agriculture et de la cohésion pour 2011 sont fournis à des fins de comparaison.

La note d'information sur les rapports annuels relatifs à l'exercice 2011 ainsi que le texte complet des rapports annuels proprement dits contiennent de plus amples détails sur les constatations, les conclusions et les recommandations relatives aux différents domaines budgétaires. Ils sont disponibles sous forme électronique à l'adresse <http://eca.europa.eu/portal/page/portal/pressroom/PresspackAR11>

Personne de contact:

Aidas Palubinskas

Attaché de presse de la Cour des comptes européenne

Tél. +352 4398-45410 Mobile: +352 621552224

press@eca.europa.eu <http://eca.europa.eu/> Twitter: @EUAuditorsECA